Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260703-20260703_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

23 juin 2026

Date de l'affichage

23 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Cédric LE GALL, Claude GALLAIS, Delphine SÉBILLE, Joël ETIENNE, Yvon OLIVE, Minh Tâm BLANCHARD, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :
Laurence GLOUX ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME
Evelyne DRION

Absent : /

Secrétaire de séance : Claude GALLAIS

01-07/2026 OBJET : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours

Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20260703-20260703_01-DE

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le correspondant informera le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence

Après délibéré, le conseil municipal décide de désigner Lionel GUILLOU correspondant incendie secours

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Claude GALLAIS,
Secrétaire de séance